

» Quand il s'avance en ville, le torse bombé, la moustache dressée en fanions batailleurs, on dirait un coq, le coq de la révolution sociale. Comme Chantecler il trompette allégrement son cocorico en aigrette sonore dans la basse-cour bourgeoise, et s'imagine que son chant fera lever l'aube rouge du grand jour des revanches définitives.

» Il est l'homme des situations franches et manie le bistouri avec désinvolture. Antiblocard décidé, il a mis le doigt dans la plaie que son ami et maître, le D<sup>r</sup> Welter, a portée au groupe des gauches coalisées, et en coupa délibérément le tronçon socialiste. C'est vous dire qu'il sait faire de la bonne besogne, même au profit des clérico-agraires.

» Depuis il fait son chef de parti. Mais ses troupes ont passé à l'ennemi. Embourbé jusqu'au col dans la mare parlementaire, il ne vit pas les nuées, grosses des foudres syndicalistes, qui s'amoncelaient dans le sud du pays. Les nuées crevèrent, et la vague rouge montait à l'assaut de la Chambre, derrière la soutane, au nez des socialistes.

» Au sein de son parti, il représente l'élément orthodoxe, le livre, la théorie. Il marche dans la vie à pas sûrs comme quelqu'un qui connaît sa voie. Doctrinaire, il ignore le doute qui tergiverse, et j'aime son intransigeance. Dans un pays minuscule comme le Luxembourg, où les questions de principes se résolvent en fin de compte en de petites mesquineries personnelles, cet homme tout d'une pièce est un beau spectacle. Mais voilà, il a une fissure. Ami du chou, il fait sa cour à la chèvre. Et devant la barre, il défend l'Etat capitaliste avec la même précision mordante qu'il emploie à le saboter dans les meetings populaires. »

Quand, au début de 1918, il s'agissait de discuter de l'opportunité de procéder à la révision de la constitution, le parti socialiste fut seul à donner son adhésion sans réserve au changement des articles 32, 37, 52 et 75. En présence des réticences qui se faisaient remarquer tant du côté libéral que du côté de la Droite, Joseph Thorn déclara qu'il fallait mettre fin à toutes ces obstructions.

Le vote concernant la révision desdits articles eut lieu à la séance de la Chambre du 7-3-1918. Comme il comporta aussi l'introduction du suffrage universel, Joseph Thorn saisit l'occasion dans la *Schmiede* du 8 juin, pour rompre une lance en faveur du suffrage des femmes.

Lors des élections pour la Constituante (28-7 et 4-8-1918), Joseph Thorn entra à la Chambre avec 11 socialistes. (Répartition des autres partis : Droite 23, Libéraux 8, Parti populaire 5, Indépendants 3.)

Pendant la session de la Constituante en 1918, il fut rapporteur des sections centrales pour les projets des lois suivantes : celles modificatives de la loi du 8-7-1913 sur l'impôt mobilier et de celle du 16-5-1904 sur la révision cadastrale et la perception de l'impôt foncier, enfin de celle portant allocation d'une indemnité de renchérissement extraordinaire pour 1918 aux fonctionnaires et agents de l'Etat.